



DÉSACTIVATION DES COUSSINS GONFLABLES

Ce que vous devez savoir pour
prendre une décision éclairée

DÉSACTIVATION DES COUSSINS GONFLABLES



Ce que vous devez savoir pour prendre une décision éclairée

Les coussins gonflables sont des dispositifs de sécurité efficaces et éprouvés. Ils offrent une excellente protection contre les blessures à la tête ou à la poitrine. Combinés à la ceinture de sécurité, ils réduisent de façon importante les risques de décès ou de blessures graves lors d'un accident.

Il arrive cependant que le déploiement des coussins gonflables cause des blessures. La plupart du temps, celles-ci se résument à des coupures, ecchymoses ou écorchures mineures. Dans de rares cas, il peut s'agir de blessures graves, voire mortelles. Par contre, ce risque est presque nul dans les véhicules récents, si les coussins gonflables sont utilisés adéquatement.

Il a été démontré que le seul point commun entre les personnes blessées gravement ou ayant perdu la vie à cause d'un coussin gonflable n'était pas leur taille, leur poids, leur sexe ou leur âge, mais le fait qu'elles se trouvaient trop près du coussin lorsqu'il a commencé à se déployer. On peut donc réduire les risques liés aux coussins gonflables en modifiant légèrement le réglage de son siège.

Cela étant dit, si un coussin gonflable présente des risques particuliers pour l'un des utilisateurs du véhicule, il est possible de le faire désactiver. Dans la plupart des cas, il sera désactivé au moyen d'un interrupteur manuel installé par le concessionnaire ou par une entreprise spécialisée dans l'adaptation de véhicules. D'autres méthodes de désactivation sont aussi possibles.

Il existe plusieurs types de coussins gonflables, soit les coussins frontaux, les coussins latéraux, les rideaux et les protège-genoux. Dans ce document, la désactivation concerne uniquement les coussins frontaux.



Comment réduire les risques liés au déploiement d'un coussin gonflable?

- ▶ Maintenir une distance minimale de 25 cm entre le centre du couvercle du coussin gonflable et le milieu de votre sternum.
- ▶ Porter la ceinture de sécurité. La loi l'exige.
- ▶ Faire asseoir les enfants de 12 ans ou moins sur la banquette arrière, si requis dans un siège approprié à leur poids et à leur taille.
- ▶ Bien lire la section traitant des coussins gonflables dans le manuel d'utilisation de votre véhicule et suivre les recommandations indiquées.



Se placer de façon à être en sécurité derrière le volant

Comme la zone de risque pour le coussin gonflable se situe dans les huit premiers centimètres de son déploiement, le fait de vous asseoir à un minimum de 25 cm du coussin vous fournit une marge de sécurité suffisante. Si votre position de conduite actuelle vous laisse moins de 25 cm, vous pouvez la modifier de plusieurs façons :

- 1** Reculez le siège le plus possible, tout en demeurant capable d'atteindre facilement les pédales.
- 2** Inclinez légèrement le dossier du siège vers l'arrière. Bien que la conception des véhicules varie, il est toujours possible d'obtenir le dégagement de 25 cm en inclinant légèrement le dossier, même lorsque le siège est avancé au maximum. Si vous avez de la difficulté à voir la route après avoir incliné le dossier, ajustez la hauteur du siège, si le véhicule le permet.
- 3** Inclinez le volant vers le bas, s'il est réglable. Cela dirige le coussin gonflable vers la poitrine plutôt que vers la tête et le cou.

1

Reculer le siège
du véhicule



2

Incliner le dossier
du siège vers l'arrière



3

Incliner le volant
vers le bas



CORRECT

Ceinture bouclée
et coussin éloigné
de 25 cm ou plus





Qu'en est-il pour les femmes enceintes?

Les femmes enceintes doivent suivre les mêmes recommandations que les autres adultes. Elles doivent boucler leur ceinture de sécurité et s'éloigner le plus possible du coussin gonflable. La ceinture sous-abdominale doit reposer sur les os du bassin, tandis que le baudrier doit reposer sur la clavicule. Il ne faut laisser aucun jeu dans la ceinture.



Qui devrait envisager de désactiver un coussin gonflable?

- ▶ Les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de transporter un bébé dans un siège d'auto sur le siège avant du côté du passager.
- ▶ Les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de transporter des enfants de 12 ans ou moins sur le siège avant du côté du passager.
- ▶ Les conducteurs qui ne peuvent pas modifier leur position de conduite pour maintenir une distance minimale de 25 cm entre le centre du volant, là où se trouve le coussin gonflable, et le milieu de leur sternum.
- ▶ Les personnes qui ont reçu un avis d'un médecin, en raison de problèmes de santé, spécifiant que le coussin gonflable représente pour elles un risque plus grand que de se frapper la tête, le cou ou la poitrine en cas de collision si le coussin gonflable est désactivé.

Si aucune de ces situations ne s'applique à vous ou à un autre utilisateur de votre véhicule, vous n'avez aucune raison de faire désactiver un coussin gonflable.



Que faut-il faire si un enfant doit s'asseoir à l'avant?

Le coussin gonflable du côté du passager doit être désactivé à l'aide d'un interrupteur manuel si un enfant de 12 ans ou moins doit s'asseoir à l'avant pour l'une des raisons suivantes :

- ▶ Le véhicule est dépourvu de banquette arrière.
- ▶ L'enfant souffre d'un problème de santé et nécessite une surveillance.
- ▶ Il y a trop d'enfants à transporter pour tous les asseoir à l'arrière.

Notez que pour transporter un groupe d'enfants, il est préférable d'utiliser un second véhicule plutôt que d'asseoir un enfant sur le siège avant.



Si un coussin gonflable est désactivé, quelles sont les précautions à prendre pour les autres personnes qui occuperont le siège?

La désactivation d'un coussin gonflable est une mesure temporaire prise à l'intention d'une personne à risque. Lorsque c'est une autre personne qui prend cette place, le coussin doit être réactivé.



Comment se procurer un interrupteur manuel pour désactiver un coussin gonflable?

Si le véhicule n'est pas muni d'un tel interrupteur, vous devez :

- ▶ remplir le formulaire *Déclaration pour une demande de désactivation de coussins gonflables*;
- ▶ envoyer ce formulaire à la Société de l'assurance automobile du Québec, qui gardera l'original et vous retournera une copie estampillée;
- ▶ présenter la copie estampillée au concessionnaire ou à l'entreprise spécialisée dans l'adaptation de véhicules qui installera l'interrupteur manuel.

Une fois les travaux terminés, le concessionnaire ou l'entreprise spécialisée dans l'adaptation de véhicules devra faire parvenir le formulaire de déclaration à la Société.

S'il n'y a pas d'interrupteur manuel sur le marché pour votre marque ou votre modèle de véhicule, le concessionnaire ou l'entreprise spécialisée dans l'adaptation de véhicules pourrait vous proposer d'autres moyens de désactivation.

Si vous optez pour un autre moyen qu'un interrupteur manuel, vous devrez vous engager à faire réactiver le coussin gonflable avant de vendre ou de donner le véhicule, ou, du moins, à informer le nouveau propriétaire qu'un coussin gonflable est désactivé. Vous devez également en informer toute personne qui emprunte votre véhicule.

Notez que les concessionnaires ou les entreprises spécialisées dans l'adaptation de véhicules ne sont jamais obligés d'installer un interrupteur manuel ou de désactiver tout coussin gonflable d'une autre façon. Par ailleurs, tout travail effectué sur le véhicule le sera aux frais du propriétaire ou du locataire. On pourrait aussi vous demander de signer une clause de non-responsabilité.



ATTENTION: Si vous êtes locataire du véhicule ou si celui-ci fait l'objet d'une réserve de propriété, vous devez obtenir l'accord du locateur ou du titulaire de cette réserve de propriété avant de faire installer un interrupteur ou de faire désactiver un coussin gonflable.

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2016

ISBN 978-2-550-75823-5 (imprimée)
ISBN 978-2-550-75824-2 (PDF)

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2016

INFORMATIONS ET LIENS UTILES



Pour télécharger et imprimer
le formulaire *Déclaration pour
une demande de désactivation
de coussins gonflables*

saaq.gouv.qc.ca/formulaires



Pour plus d'informations
sur les coussins gonflables

saaq.gouv.qc.ca/coussins-gonflables



Pour plus de renseignements

Société de l'assurance automobile du Québec

Région de Québec : **418 643-7620**

Région de Montréal : **514 873-7620**

Ailleurs au Québec : **1 800 361-7620**

**Société de l'assurance
automobile**

Québec

